

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2024

Membres présents : Mmes Valérie DEPPE, Martine GIRARD, Régine GUE, Nina EYMARD.

Mrs Bernard SELIER, Sylvain DESBROSSES, Ludovic BENINI.

Pouvoirs :

Michel HENRY- MERSENNE donne pouvoir à Sylvain DESBROSSES

Membres absents : Pierre Julien COURNIL, Maxime BONO et Lydie LATIN

Secrétaire de séance : Régine GUE

Ouverture de séance à 18h 15

Ordre du jour :

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2024.

Présentation des travaux sylvicoles par le garde ONF, Maxime SEELING

- **Bilan 2023 des travaux réalisés dans la forêt de Marignac :**
 - o Martelage sur les parcelles 13 et 14, entretien parcellaire (11, 13 et 31)
 - o Parcelle 11 non vendue en 2023 en bois sur pied, sera représentée à la vente en bois façonnés
 - o Bilan : vente en bois sur pieds : parcelle 6 et 9 en bois façonnés (payée en 2023) ; location de la chasse, location pâturage pour un montant de recettes de 33 472.43€ HT. Dépenses de 11 054.99€ HT; Bilan de 22 417 44€ HT.

1) Délibération sur le programme de coupes 2024

Le projet n'était pas complètement terminé la délibération est reportée à un prochain conseil.

2) Délibération sur les travaux sylvicoles 2024 et demandes de subventions auprès du Département et de la Région.

Travaux programmés : entretien et investissement en forêt, intervention en futaies irrégulières.

Le montant de ces travaux s'élève à : 7 390, 00 e ht.

Dispositif de financement relatif au projet : dépenses subventionnables :

parcelle N° 4 / surface : 14 , 20 ha (futaie irrégulière) 7 390, 00 ht

Subvention sollicitée auprès du conseil Régional 2 217, 00

Subvention sollicitée auprès du conseil Départemental 2 217, 00

Montant total des subventions 4 434, 00

Somme totale à la charge de la commune 2 956, 00 ht

Estimation du projet financier 2024 :

Recettes HT 30 755.00€, Dépenses HT 11.240.37€, subvention HT 3 376.10€, bilan HT 22 890.73€.

Les délibérations sur les travaux sylvicoles et les demandes de subventions 2024 sont approuvées à l'unanimité.

3) Délibération sur les demandes de subvention des associations.

Demandes de subventions par 12 associations, 4 sont retenues pour l'attribution d'une subvention de 100 € :

APSYD, Mémoires de la Drôme,

AVI (services à la personne),

Restaurants du cœur de la Drôme ;

APACH (Association des Personnes Agées du Centre Hospitalier du Diois). ou en prêt gratuit de l'aire de loisirs.

Des conseillers se questionnent sur la trame à suivre pour l'octroi des subventions. Il est proposé :

- de répondre systématiquement aux demandes par un courrier aux associations leur demandant de fournir le bilan financier de l'année antérieure et un projet financier pour l'année à venir,

- de retenir des associations différentes chaque année, en évitant le saupoudrage,
- de privilégier les associations ayant une implantation et/ou un rayonnement à l'échelle locale.

La Délibération portant sur les demandes de subventions aux associations est approuvée à l'unanimité

4) Délibération portant sur le bail de la chasse en forêt de Marignac sur la commune de Vassieux.

Reportée au prochain conseil municipal

5) Délibération portant sur la création d'un verger communal

Projet porté par des habitants de la commune, de planter 10 arbres fruitiers sur le terrain communal derrière la salle des fêtes.

Le conseil municipal souhaite qu'une convention soit signée mentionnant que BIO VALLEE confie des arbres à la commune. Il est nécessaire de vérifier que les arbres ne créent pas de l'ombre sur les panneaux solaires situés en contrebas sur la toiture des ateliers communaux.

La journée du 17 mars est choisie pour la plantation avec les volontaires de la commune. Il faudra retirer le matériel agricole restant. Le budget demandé pour l'achat de tuteurs, de protection, et de tuyaux est estimé à 300 €.

La délibération sur la création d'un verger communal est adoptée avec 7 voix pour et une abstention.

6) Débat portant sur une mare communale.

Projet présenté par Sylvain Desbrosses

Plusieurs endroits peuvent être favorable à cette installation.

L'aire de loisirs est favorable aux crapauds sonneurs à ventre jaune.

Une parcelle privée sous le village a été retenue compte tenu de sa situation (bassin versant) mais ce projet présente plusieurs difficultés juridiques : la convention deviendrait caduque en cas de succession, et la responsabilité des propriétaires pourrait être engagée en cas d'accident.

Sylvain DESBROSSES et Valérie DEPPE se proposent de rediscuter avec les propriétaires du sujet.

Une autre parcelle à côté de la SETP pourrait être un endroit favorable ; le SMRD pourrait participer financièrement au projet.

7) Schéma directeur cyclable intercommunal.

Un avis sur le schéma directeur cyclable intercommunal proposé par la commune de DIE est demandé au conseil municipal.

Il est envisagé la pose d'un potelet en haut de la route du ravin pour réserver la route aux cyclistes.

Le maire propose aux conseillers de voter, les membres du conseil municipal s'opposent à l'unanimité sur ce projet, car malgré la pose de grillages pour limiter les éboulements de pierres sur la départementale le risque est toujours possible à d'autres endroits non protégés, la seule échappatoire étant la route du ravin. Par ailleurs, des agriculteurs ont des terres sur Pont Navette et le non accès par la route du ravin les obligeraient à faire un grand détour ; la forte pente avant et après les lacets jouent en défaveur de de cette route.

Un conseiller municipal suggère qu'un échange avec la commune de Die dans le cadre du SD -mobilité cycliste pourrait permettre de trouver un compromis afin de laisser son accès « en priorité » aux cyclistes (comme elle le précise) mais aussi aux tracteurs des agriculteurs de proximité et bien entendu en dérive en cas d'éboulement privant l'accès par la Départementale.

Questions diverses :

Formation défibrillateur le vendredi 23 février 2024 proposée par un ancien pompier de la commune. (12 inscrits).

Information rénovation éclairage public, le projet suit son court.

Réunion d'information sur la fibre le mercredi 6 mars à 18h.

Révision de la chartre du Parc du Vercors, vote en mai 24.

Sylvain DESBROSSES devrait bientôt nous proposer une réunion sur les bâtiments communaux.

Séance levée à 20h30.

